

# Plan Local d'Urbanisme

*Paley*

<b>ELABORATION</b>	<b>1 ère REVISION</b>
prescrite le : 1er octobre 2014	prescrite le :
arrêtée le : 21 septembre 2016	arrêtée le :
approuvée le :	approuvée le :
modifiée le :	modifiée le :
révision simplifiée le :	révision simplifiée le :
mis à jour le :	mise à jour le :

PIECE N° 5. C .2.1.  
**ANNEXE  
SANITAIRE  
ASSAINISSEMENT  
NOTICE**

agence d'aménagement et d'urbanisme



hôtel entreprises, rue Marchant 7250 BUCIÈRES  
Tel.: 01.60.70.25.08. Fax.: 01.60.70.29.20

VU pour être annexé à la délibération du :  
21 septembre 2016

**COMMUNE DE PALEY**  
**PLAN LOCAL D'URBANISME**  
**ANNEXE SANITAIRE "ASSAINISSEMENT"**

**I - DONNÉES GÉNÉRALES**

**A - Situation administrative :**

Maître d'ouvrage : commune de Paley  
Mode d'exploitation : régie communale

**B - Population :**

population actuelle : 444 habitants  
population future : 570 habitants en 2030  
Besoins en jour de pointe : environ 110 m<sup>3</sup>/jour (ratio de 200 litres par personne par jour)

Population légale 2012 de la commune, en vigueur le 1er janvier 2015.

Population municipale	Population comptée à part	Population totale
444	6	450

**C – Emissaire et traitement des effluents :**

Le Lunain constitue l'émissaire naturel de la commune pour l'évacuation des eaux pluviales.

**II - ÉTAT ACTUEL DE L'ASSAINISSEMENT**

**A - Ouvrage de traitement collectif**

Néant.

**B - Réseau :** (source : Schéma Directeur d'Assainissement, Central Environnement, 2001).

En 2001, le réseau pluviale est pratiquement inexistant (200 m ont été recensés), et seulement quelques fossés hydrauliques sont présents. Cependant le bilan est satisfaisant, aucun problème concernant les eaux pluviales n'a été constaté.

Le réseau d'eaux usées est inexistant (2001).

**C - Diagnostic :** (source : Schéma Directeur d'Assainissement, Central Environnement, 2001).

Les sols localisés au niveau des versants urbanisés de Paley présentent une aptitude moyenne vis-à-vis de l'assainissement non collectif en raison de leur faible épaisseur et de la pente des terrains.

Les sols localisés au niveau des fonds de vallée, présentent une mauvaise aptitude vis-à-vis de l'assainissement non collectif en raison de leur forte teneur en argile et des risques d'inondation.

Sur l'ensemble de la Commune, les filières d'assainissement individuel sont incomplètes : seulement 20% des habitations présentent un prétraitement et un traitement pour l'ensemble de leurs eaux usées. De plus ces filières ne semblent pas toujours adaptées au type de sol (2001).

Une proportion importante de systèmes d'assainissements individuels ne présente pas un fonctionnement dans le respect de la réglementation : 80 % des installations ont plus de 20 ans.

**D - Assainissement non collectif :** (source : communale).

L'ensemble du territoire et de la population sont actuellement desservis par un système d'assainissement non collectif des eaux usées. Depuis 2014, la gestion de l'assainissement est faite par la commune via un « SPANC » (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

### **III - DISPOSITIONS ENVISAGÉES** (source : Schéma Directeur d'Assainissement, Central Environnement, 2001).

Dans le SDA (2001), certains projets d'assainissement sont proposés :

#### Le bourg et les Gros ormes

- Assainissement collectif : raccordement de 88 logements avec un site de traitement par filtre à sable ou dérivé de 270 EH (au lieu-dit « près du château »), 3000 m linéaires de réseau en gravitaire.
- Assainissement non collectif pour 10 habitations : mise en conformité de l'assainissement non collectif.

#### Tesnières

- Assainissement collectif : raccordement de 44 logements avec un site de traitement par filtre à sable ou dérivé de 125 EH (au sud-est du hameau), 980 m linéaires de réseau en gravitaire.
- Assainissement non collectif pour 17 habitations : mise en conformité de l'assainissement non collectif.

#### Les hameaux : la Croix Bmanche, Hautiboef, Hardy, Guerlot, Les Ricordeaux, La Noue Blondeau, Les Closeaux, Moulin de Toussac

- Assainissement non collectif pour 95 habitations.
- Mise en conformité de l'assainissement non collectif.

Le zonage d'assainissement a été déterminé sur l'ensemble de la Commune de Paley (délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2001).

### **Le choix de la Commune s'est porté sur la solution consistant à retenir l'assainissement non collectif pour tout le territoire de la commune.**

Pour chaque habitation restant en assainissement individuel, les solutions possibles sont les suivantes :

- 1) Maintien du système d'assainissement non collectif en place.
- 2) Aménagement du système d'assainissement non collectif en place.
- 3) Création d'un nouveau système d'assainissement non collectif.

Les filières d'assainissement individuel qui pourraient être adoptées au niveau de la commune sont de différents types :

- 1) Fosse toutes eaux et épandage souterrain,
- 2) Fosse toutes eaux et épandage souterrain avec des aménagements spécifiques,
- 3) Fosse toutes eaux et filtre à sable drainé à flux vertical,
- 4) Fosse toutes eaux et filtre à sable non drainé à flux vertical,
- 5) Fosse toutes eaux et terre filtrant,
- 6) Fosse toutes eaux et relevage des eaux usées via une pompe de refoulement vers un système de traitement.

Le type de réhabilitation de la filière d'assainissement individuel ne pourra être déterminé qu'après une étude à la parcelle.